

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

« Ce n'est pas par l'autorité ou la contrainte que se forme l'esprit, mais par l'initiative et la confiance. »

Madeleine Daniélou

En choisissant le Centre Madeleine-Daniélou, vous avez opté pour un établissement qui engage les parents comme les élèves. Lieu d'accès à la culture et lieu de formation de la conscience et du jugement, le Centre Madeleine-Daniélou se donne pour mission d'aider les jeunes à devenir responsables, compétents et engagés.

A cette fin, toute la communauté éducative (responsables, adjointes, professeurs) a le souci d'établir un climat de confiance réciproque, de franchise et d'honnêteté, nécessaire à la croissance et à l'épanouissement des jeunes. Il se caractérise par l'autodiscipline, apprentissage progressif de la liberté, qui requiert le respect de règles de vie individuelle et collective. Ces règles, garantes d'un climat de travail sérieux et exigeant, facilitent la vie en commun.

Chacun est donc invité à entrer dans l'esprit de ce règlement, à le vivre et à le faire vivre.

1. PRESENCE DES ELEVES

1-1 HORAIRES

L'exactitude de chacune favorise le travail de toutes.

Heure d'arrivée en division : 8h20 (matin) – 12h50 (l'après-midi)

Heure de sortie :

- les lundi, mardi, jeudi : 16h50,
- le mercredi : 14h50 (4^{ème}) - 16h (3^{ème}),
- le vendredi : 16h (4^{ème}) - 16h50 (3^{ème}).

En fonction de l'emploi du temps de chaque classe, une entrée tardive (9h ou 10h) est possible en 3^{ème} ; une sortie anticipée d'une heure est possible en 4^{ème} et en 3^{ème}. Cela sera précisé à chaque classe par le professeur principal. Merci de garder ces créneaux libres de tout engagement à l'extérieur de l'établissement car ils peuvent évoluer au fil de l'année.

L'appel est fait en classe à 8h25 et à 12h55.

Après l'appel, l'élève est considérée « en retard ». Elle se présente aux adjointes ; l'accès au cours est ensuite soumis à l'appréciation du professeur.

1-2 ABSENCES

- Pour des raisons de sécurité (pour votre enfant) et de responsabilité (pour l'établissement), en cas d'absence d'une élève, **il est impératif de prévenir le Centre Madeleine Daniélou**, en appelant entre **8h00 et 10h00** du matin au 01 41 39 25 80 ou en envoyant un mail avant 10h à quatriemes@danielou.org ou troisiemes@danielou.org.

- Après chaque absence, l'élève présente, **le jour même de son retour**, le coupon d'absence (vert) rempli et signé sur le carnet de liaison.
- En cas de maladie de plus de trois jours, un certificat médical peut être exigé.
- Les rendez-vous de médecin ou paramédicaux doivent être pris, dans la mesure du possible, en **dehors des heures de présence au collège et une attestation est demandée au retour**.

Dans ce cas, cela entraînera l'absence pour la demi-journée entière : les départs/retours se font à 12h ou à 12h55.

- Toute absence **exceptionnelle** doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite, adressée en amont à la responsable de niveau.

Les retards et absences, justifiées ou non, figurent sur les bulletins trimestriels.

1-3 DISPENSES D'EPS

Les élèves dispensés d'EPS durablement ou ponctuellement remettent un certificat médical à leur professeur d'éducation physique qui décide de l'opportunité d'assister, ou non, au cours d'EPS. Il convient de remplir et de signer le coupon de dispense (violet) du carnet de liaison.

1-4 VACANCES SCOLAIRES

Les dates de vacances et de week-end sont fixées pour tous, familles et professeurs. Elles doivent être respectées.

1-5 LIEUX ET DEPLACEMENTS

- L'accès aux divisions n'est possible que pendant les heures de cours.
- Les élèves ne peuvent pas emprunter l'allée longeant les classes préparatoires.
- Au moment du déjeuner, l'accès au parking et à l'intérieur des bâtiments n'est pas autorisé. Chacune doit veiller à ne pas gêner les cours d'EPS qui se déroulent sur le stade.
- Pour aller à l'infirmerie, l'élève demande l'autorisation à la responsable ou à une adjointe. Au retour de l'infirmerie, elle prévient à nouveau la division.
- L'accès au Hall C n'est pas autorisé à partir de 8h15 ; ni entre 12h45 et 13h ou après 17h.

2. RESPONSABILITE DES ELEVES

Afin de permettre le « vivre ensemble » dans un climat de confiance, chaque élève est invitée à respecter les personnes, l'environnement, les locaux et le matériel.

En cas de dégradation (locaux, matériel informatique, mobilier...), les frais de remise en état sont à la charge des familles.

2-1 MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES

Des manuels scolaires sont prêtés aux élèves pour une année et doivent être maintenus en bon état. Il est interdit de les annoter. Tous les livres doivent être recouverts de plastique transparent et **marqués au nom de l'élève**.

A la fin de l'année, tout livre manquant est facturé à la famille.

Tout objet ou travail oublié à la maison ne peut pas être réceptionné à l'Accueil pendant la journée.

2-2 CARTE DE SELF

Chaque élève reçoit en début d'année une carte de self qu'elle doit pouvoir présenter dans la journée. L'accès au self se fait sur présentation de cette carte.

La perte ou détérioration de celle-

ci entraîne son remplacement contre la somme de 10 euros.

2-3 TENUE VESTIMENTAIRE

A l'intérieur de l'établissement et pour toute activité extérieure organisée par l'établissement, il est demandé une tenue simple, appropriée et soignée. Le maquillage et le vernis à ongles restent discrets.

Ne sont pas autorisés :

les shorts, les tee-shirts décolletés, les débardeurs, les jeans déchirés, les joggings, les crop tops ;
les cheveux de couleur et les piercings.

- **Pour les cours d'EPS**, le sac d'EPS doit contenir un tee-shirt blanc, un short d'athlétisme bleu marine ou noir, un survêtement bleu marine, noir ou gris foncé, des chaussures de sport et des chaussons de gymnastique blancs. La tenue de sport ne peut être portée que pendant les cours d'EPS.
- **Au laboratoire**, la tenue vestimentaire est indiquée dans le règlement spécifique joint.

Chacune est responsable des biens dont elle est propriétaire. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, disparition ou vol d'objets personnels apportés ou déposés dans l'enceinte de l'établissement.

Il n'est pas autorisé de manger pendant les cours, ni de mâcher un chewing-gum.

2-4 TELEPHONES ET MONTRES CONNECTEES

Les téléphones portables et les montres connectées sont interdits, dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement.

Il en va de même pour les écouteurs, les tablettes, liseuses, et tout autre support numérique.

Toute utilisation ou sonnerie entraînera la confiscation du téléphone. Seuls les parents pourront venir le rechercher à l'accueil à partir de 17h.

2-5 TABACS ET PRODUITS ILLICITES

L'usage du tabac, de la cigarette électronique, d'alcool ou de tout produit illicite est formellement interdit dans l'enceinte de l'établissement, lors des sorties scolaires et des voyages de classe.

2-6 SANCTIONS

Des sanctions pour tout manquement au règlement peuvent être prises, allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Trois avertissements de travail ou de comportement sur deux années scolaires consécutives entraînent le renvoi définitif de l'élève.

Tout adulte de l'établissement est habilité à signifier, dans les pages jaunes du carnet de correspondance, une entorse à ce qui est attendu d'une élève.

La triche sous toutes ses formes (y compris le « copier-coller ») est sévèrement sanctionnée pour celle qui triche comme pour celle qui favorise cet acte (avertissement de comportement, 0/20, conseil de discipline...).

3. SECURITE DES ELEVES

3.1 ACCES A L'ETABLISSEMENT

Pour la sécurité des élèves, **il est demandé aux parents de ne pas stationner sur le rond-point**, ni **d'emprunter la rue du Général de Miribel** entre l'avenue de la Châtaigneraie et l'entrée du CMD.

L'accès au parking est exclusivement réservé au personnel de l'établissement. Aucune voiture ne doit gêner les cars, ni entrer pour déposer les élèves.

Les deux-roues et trottinettes sont rangés sur la zone du parking réservée à cet effet. Gilet jaune et lumières sont obligatoires. Pour les vélos, mettre pied à terre avant de franchir le portail. L'établissement ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols ou dommages qui pourraient survenir.

Piétons aux abords de l'établissement : aux heures de sortie des cours, la circulation est dense. Les élèves doivent rester sur les trottoirs aux abords du rond-point.

Les consignes Vigipirate demandent aux élèves de se disperser rapidement et de ne pas stationner devant l'établissement ou l'arrêt de bus.

3.2 INCENDIE ET PPMS

Les élèves sont informées oralement des consignes de sécurité. Celles-ci sont affichées dans les classes. Des exercices de sécurité ont lieu périodiquement.

4. BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE

4-2 DROIT A L'IMAGE

Toute personne ayant droit au respect de son image, il est interdit par la loi de prendre des photos ou des vidéos, ou d'enregistrer à l'insu et sans autorisation des personnes concernées, jeunes ou adultes.

4-2 MESSAGERIE DANIELOU

Une adresse mail est créée pour chaque élève (sous la forme prenom.nom@eleves.danielou.org). Elle permet d'accéder à Microsoft Teams. L'utilisation de cette adresse et de l'application Teams est exclusivement scolaire et à l'usage des élèves ; tout propos diffamatoire ou injurieux sera sanctionné. La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

5. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

5-1 CARNET DE LIAISON

Chaque élève possède un carnet de liaison qu'elle doit avoir avec elle à chaque cours ; il **permet une meilleure communication entre les familles, la division et les professeurs**. Il devra être tenu avec le plus grand soin.

5-2 RELEVES DE NOTES ET BULLETINS

Les relevés de notes sont remis régulièrement aux élèves et sont rapportés le lundi suivant, signés par les parents. Si vous avez des observations à faire ou des renseignements à demander, vous pouvez joindre la responsable de division ou les professeurs.

Les bulletins trimestriels sont accessibles sur votre portail Ecole Directe. Il vous appartient de les enregistrer. Ils ne seront ensuite plus disponibles si votre fille quitte l'établissement.

5-3 CHANGEMENT D'ADRESSE

Nous vous remercions de nous prévenir dès que possible de tout changement d'adresse ou de téléphone (familial ou professionnel) et d'enregistrer cette modification sur votre portail Ecole Directe.

Si vous vous absentez et confiez votre fille à une autre personne, merci de nous en informer et de nous donner ses coordonnées.

5-4 PRISE DE RENDEZ-VOUS

La responsable de division et les professeurs sont disponibles si vous souhaitez les rencontrer ; n'hésitez pas à prendre rendez-vous.

5-5 DINERS DE CLASSE

Ils sont organisés par les familles et sont **sous la responsabilité exclusive des parents** qui reçoivent.

Camille Garnier, responsable des 4èmes : camille.garnier@danielou.org

Amélie Baudry, responsable des 3èmes : amelie.baudry@danielou.org

Frédérique de Chabot, directrice du collège : frederique.dechabot@danielou.org

Signature de l'élève :

REGLEMENT DU LABORATOIRE 2022/2023

1. **Tenue générale :**

Les **LENTILLES DE CONTACT** sont **INTERDITES** lors des manipulations en chimie, sauf indication contraire du professeur.

Se **DESINFECTER LES MAINS** avec du **GEL HYDRO ALCOOLIQUE** à chaque entrée dans un laboratoire.

Se **LAVER LES MAINS** au savon après chaque manipulation de chimie ou de SVT.

Les cheveux longs seront attachés.

Les **cartables, sacs, anoraks et écharpes** sont **interdits dans les salles** du laboratoire.

2. **La blouse :**

Le port d'une blouse en **coton** est **obligatoire**.

Chaque élève devra porter sa propre blouse : elle sera **marquée à son nom, portée fermée** dès l'entrée dans le laboratoire et elle ne sera **ni tachée, ni taguée**.

3. **Circulation :**

Le **passage** par les couloirs du laboratoire pour se rendre dans d'autres bâtiments est **strictement interdit**.

Ne pas courir ni s'asseoir dans les couloirs du laboratoire.

Il est interdit d'entrer/de s'installer dans les salles du laboratoire sans l'autorisation du professeur.

L'accès à la salle Préparation est interdit.

4. **Le matériel :**

L'élève doit se rendre dans les laboratoires, munie de son **carnet de liaison**.

Laisser les paillasses propres.

Rincer et ranger le matériel de chimie dans les barquettes.

En cas de **casse** une participation au rachat sera demandée (au maximum 15 euros).

LE NON RESPECT DU PRESENT REGLEMENT CONDUIRA A UNE SANCTION.